



## **TECHNICIENNES ET TECHNICIENS EN BATIMENT**

Consciente que ses élèves et son personnel méritent un milieu d'enseignement sain, adéquat et sécuritaire, la CSDM annonçait, en mai 2007, la mise sur pied d'un vaste plan de rénovation de ses écoles afin de résorber les retards d'entretien accumulés et de préserver son patrimoine scolaire bâti.

Conçu avec l'appui financier du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le plan prévoit une liste de travaux de réfection des établissements scolaires. Au total ce sont 100 millions de dollars investis chaque année pour **Bâtir l'avenir** à la CSDM : entretenir, réparer et construire.

Pour en savoir davantage, consulter les sections [La CSDM](#) et [info-travaux](#) et du site Web de la CSDM.

**La CSDM recherche des techniciennes et des techniciens en bâtiment pour son secteur d'entretien des bâtiments et son Bureau de projets au Service des ressources matérielles.**

### **Description et principales responsabilités et tâches**

La personne titulaire de ce poste travaille en étroite collaboration avec le personnel professionnel des différents secteurs du Service des ressources matérielles. Elle agit comme ressource technique et assiste les chargés de projets, architectes et ingénieurs sur les différents projets de réparations, transformations ou de construction concernant les bâtiments.

De plus, la technicienne ou le technicien :

- Étudie les demandes de réparations, de transformations ou de construction concernant les bâtiments, terrains ou toute autre propriété de la CSDM, en tenant compte des codes et règlements.
- Discute avec les professionnels du Service des ressources matérielles de la faisabilité et de la difficulté d'exécution des travaux ainsi que de la durée d'occupation des lieux.
- Visite et prend note de l'état général des lieux, effectue le relevé des équipements et des matériaux existants dans le but d'en faire rapport. Décèle les anomalies et recommande les corrections appropriées à l'aide de croquis et d'esquisses sommaires.
- Établit, en collaboration avec les architectes ou les ingénieurs, les lignes maîtresses des travaux à effectuer à la suite de ces visites.
-



- Consulte les normes pédagogiques et applique les divers codes et règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur. Communique, au besoin, avec les répondants en vue d'apporter les solutions aux différentes contraintes concernant la construction, la prévention des incendies et la sécurité des édifices publics.
- Rédige, à l'occasion, les devis nécessaires.
- Vérifie les documents soumis par les professionnels externes, y apporte les corrections appropriées et obtient l'approbation des chargés de projets.
- Effectue les demandes de permis de construction.
- Élabore, en collaboration avec ses collègues, une base de données informatique et assure une mise à jour rigoureuse des différents dossiers.
- Assure un suivi des nouveautés technologiques apportées aux logiciels et aux appareils.
- Assure, sur demande, la surveillance des chantiers, vérifie la qualité et la quantité des matériaux, s'assure que les travaux sont exécutés selon les règles de l'art et en conformité avec les exigences des plans et devis. Fait respecter les exigences de santé et sécurité sur les chantiers de la CSDM.
- Accomplit, sur demande, toute autre tâche connexe à sa fonction.

## **Exigences et Qualifications**

### ***Satisfaire à une des quatre qualifications suivantes :***

- 1) Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en technologie de l'architecture.
- 2) Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en technologie du génie civil.
- 3) Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle en architecture
- 4) Avoir une évaluation comparative d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle en architecture ou en génie du bâtiment **et** une attestation d'études collégiales en estimation et construction.

### ***Satisfaire aux deux exigences suivantes :***

- 1) Avoir au moins deux ans d'expérience sur des chantiers
- 2) Être titulaire d'un permis de conduire valide et Avoir accès à un véhicule pour effectuer des déplacements

## **Rémunération**

Dès le 2 avril 2019 le salaire horaire variera entre 22,74\$ et 31,99\$ selon les qualifications et l'expérience.

## **Avantages de travailler à la CSDM**

Environnement de travail stimulant et dynamique.

Horaire de travail est de jour du lundi au vendredi (35 heures/semaine).

Programme de formation continue.

Fonds de pension très intéressant : RREGOP.

Assurances collectives (médicaments, vie, dentaire etc.).

Journées de maladies, vacances, plusieurs jours fériés.



**Commission  
scolaire  
de Montréal**

## **Autres informations**

Type de poste : Postes projets à contrat renouvelables annuellement jusqu'au 30 juin 2021 avec possibilité de prolongation.

Les postes projets au Service des ressources matérielles sont prévus sur quatre ans avec possibilité de prolongation.

*Entrée en poste : avril et mai 2019*

## **Pour Postuler**

Faire parvenir par courriel les documents suivants :

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Diplôme (pour les études effectuées hors Québec joindre l'évaluation comparative)

Courriel : [srm-recrutement@csgm.qc.ca](mailto:srm-recrutement@csgm.qc.ca)

*La CSGM s'est dotée d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.*

*La CSGM remercie les candidates et candidats de leur intérêt.*